

209C0500
FR0000054629-FS0211

6 avril 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFIDUR
(Euronext Paris)

Par courrier du 6 avril 2009, les sociétés ESCA Finance et Conseil, Financière de l'III et ESCA (12, rue des Pontonniers, 67000 Strasbourg) (1) ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 31 mars 2009, les seuils de 20% du capital et 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de COFIDUR et ne plus détenir aucune action COFIDUR.

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice du droit de préemption par la société EMS Finance au titre d'un pacte d'actionnaires conclu le 7 avril 2005 (2).

(1) Contrôlées au plus haut niveau par M. Paul Burrus.

(2) Cf. D&I 209C0433 du 20 mars 2009, D&I 209C0417 du 17 mars 2009, D&I 209C0407 du 16 mars 2009, D&I 209C0382 du 9 mars 2009, D&I 209C0110 du 22 janvier 2009, D&I 209C0074 du 15 janvier 2009 et D&I 205C0688 du 18 avril 2005.